Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-212901474-20251222-D2025059-DE

MELLAC
MELLAG

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux décembre, à quatorze heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire en mairie sous la Présidence de Monsieur Franck CHAPOULIE, Maire de la Commune de MELLAC.

Présents : CHAPOULIE Franck, DARRACQ Gilles, DUPONT Tiphaine, HENRIO Philippe, HERVE Guénaël, LE BIHAN Loïc, LE CRANN Nolwenn, LE GOFF Patrice, LESCOAT Christophe, LE ROUX David, LOZACHMEUR Gilles, MARTIN Thierry, NIGEN Pascale, PÉRON Marie-Christine, PHILIPPE Christelle.

Absents excusés : BIHANNIC Armelle, ESCOLAN Séverine, LUCAS Marie-Dominique, NIVAIGNE Christophe, ROZEAU Amélie, SAFFRAY Morgane.

Absents : GRALL Gérard, PERON Christelle.

La séance du 16 décembre n'ayant pu se tenir, faute de quorum, la présente séance a été convoquée à la suite, avec le même ordre du jour, conformément à l'article L2127-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la condition de quorum n'est donc pas exigée pour la présente séance.

Madame Armelle BIHANNIC a donné procuration à Monsieur Franck CHAPOULIE.
Madame Séverine ESCOLAN a donné procuration à Monsieur Gilles DARRACQ.
Madame Marie-Dominique LUCAS a donné procuration à Madame Tiphaine DUPONT.
Monsieur Christophe NIVAIGNE a donné procuration à Madame Nolwenn LE CRANN.
Madame Morgane SAFFRAY a donné procuration à Monsieur Guénaël HERVE.
Madame Amélie ROZEAU a donné procuration à Monsieur David LE ROUX.

Monsieur Philippe HENRIO a été désigné secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-212901474-20251222-D2025059-DE

Subvention à l'association STERENN

Madame Nolwenn LE CRANN rappelle que l'association STERENN, basée à Quéven, a été sollicitée dans le cadre de Sport Ados pour venir effectuer des animations liées à l'astronomie sur la commune. L'association ne demandant ni participation financière ni défraiement pour ces animations, il est proposé au Conseil municipal de lui verser une subvention à hauteur de 100 € par manifestation, afin de remercier et soutenir cette association.

Sur l'année 2025, l'association est intervenue à 5 reprises, pour proposer des conférences sur le thème de l'astronomie et, lorsque la météo le permet, des observations à l'issue de ces séances. Ces manifestations rencontrent un succès indéniable, rassemblant jusqu'à 50 personnes. Il est donc proposé, au titre de l'année 2025, de verser une subvention de 500 € à l'association Sterenn.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de verser une subvention d'un montant de 500 € à l'association STERENN.

Votes :

- ***Pour : 21*** *(Procurations : Armelle BIHANNIC, Séverine ESCOLAN, Marie-Dominique LUCAS, Christophe NIVAIGNE, Morgane SAFFRAY, Amélie ROZEAU)*
- ***Contre : 0***
- ***Abstention : 0***

Fait et délibéré à Mellac
Certifiée exécutoire,

Franck CHAPOULIE
Maire de Mellac

MAIRIE DE MELLAC 29300 FINISTERE